GENTHOD INFO

LE MOT DU MAIRE | FINANCES | TEMPLE DE GENTHOD | FASE | ASSOCIATIONS POUR PARENTS D'AUTISTES | DÉCHETS | CANALISATIONS | PORTRAIT | FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS | MÉMENTO | NOVEMBRE 2016

LE MOT DU MAIRE

Chers Gentousiens, chers amis de notre commune,

Depuis la dernière édition du Genthod-Info, l'automne a commencé et plutôt bien. Les feuilles sont tombées, le froid s'est installé. Et avec cette saison, de nouvelles perspectives s'ouvrent, c'est le temps notamment du vote du budget, qui a été approuvé en novembre par le Conseil municipal, comme chaque année. Lors de l'élaboration de celui-ci, des sommes sont votées pour proposer des prestations à nos communiers. Nous avons choisi de vous en présenter quelques exemples ci-après.

Le temple de Genthod

Dans le patrimoine de la commune, le temple est l'un des plus beaux bâtiments. Or, il s'abime avec le temps. La paroisse protestante a sollicité le soutien des communes de Genthod, Bellevue et Collex-Bossy pour y remédier. Le Conseil municipal s'est déterminé sur cette question et a alloué un crédit de CHF 200'000.- pour la rénovation du temple qui dans son entier se montera à une somme devisée à CHF 750'000.-. Vous trouverez un article sur l'histoire de cette belle bâtisse dans les pages de cette édition.

La culture

La Commune alloue un certain montant au domaine de la culture, en particulier tout ce qui concerne la partie « divertissements » dans le cadre du programme culturel ainsi que pour les événements ponctuels tels que la Fête de la musique et l'Escalade. Celui-ci est élaboré en séance de commission Culture, Sports & Loisirs, qui choisit un certain nombre de spectacles aux thématiques différentes, destinés à divertir et satisfaire les communiers toutes catégories confondues, du plus jeune au plus âgé, amateurs de théâtre, de pièces pour enfants, de musique en tout genre, ou presque. Quelques dates supplémentaires sont choisies par la Mairie, pour parfaire le panel que nous souhaitons offrir aux Gentousiens. Le montant total de ce budget « divertissement » s'élève à environ CHF 200'000.-.

Voyages en train et sur le lac Léman

Toujours dans l'esprit de satisfaire au mieux le communier, la Commune propose 4 abonnements de la Compagnie Générale de Navigation, permettant ainsi aux Gentousiens de prendre part à une croisière sur le Léman en première classe. Si ces abonnements sont remis gratuitement, ils coûtent en réalité plus de CHF 8'000.- à la Commune.

D'autre part, la Commune dépense chaque année une somme de plus de CHF 55'000.- pour proposer 4 cartes journalières CFF par jour. Depuis le début de cette année, tout habitant de la commune peut s'offrir, pour la modique somme de CHF 20.- et sous réserve de disponibilité, un voyage sur tout le réseau suisse des chemins de fer. Chacune de ces cartes coûte en réalité CHF 37.- à la Commune. Mais c'est une volonté de cette dernière d'en faire profiter ses habitants et de contribuer ainsi à leur faire découvrir un peu de pays.

Ces montants relativement importants sont votés chaque année dans le cadre de l'établissement du budget de l'année à venir. Cela tient au cœur des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal de continuer à offrir ces avantages aux habitants de Genthod.

Les déchets de cuisine

Depuis plusieurs mois, le Canton se prépare - par le biais du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture - à introduire le tri des déchets de cuisine en faisant une grande campagne de communication.

Ce tri permettra non seulement de recycler une partie des restes d'aliments lors de la préparation des repas dans les foyers mais également de réduire les déchets ménagers, qui représentent une part considérable de nos déchets aujourd'hui et qui créent une pollution conséquente.

Dans certaines communes voisines - notamment Genève et Pregny-Chambésy, pour ne citer qu'elles - la mise en place de ce nouveau système de tri a déjà été lancée par la distribution de poubelles vertes, accompagnées de sachets compostables. Si à Genthod ce tri n'a pas encore été proposé, c'est parce que la situation est plus complexe qu'elle n'en a l'air. A ce stade, nous étudions encore la meilleure manière de gérer la collecte de ces déchets, notamment la filière de réutilisation de ceux-ci. Il est évident que le tri nous concerne et que Genthod proposera bientôt cette prise en charge des déchets de cuisine. Vous trouverez en complément dans ces pages un article qui vous présentera le tri des déchets à Genthod.

Aménagement de la terrasse de l'épicerie et création d'un jeu d'échecs

Vous l'aurez probablement déjà constaté, il y a du nouveau dans l'enceinte du centre communal. La terrasse de l'épicerie a été refaite. Le gravier a été remplacé par des dalles et des plantations ravivent l'ensemble. De plus, un jeu d'échecs a été marqué au sol et les pièces sont rangées dans un coffre contre le bâtiment du parascolaire.

L'exercice de transformation est réussi et permet à ce lieu, qui se veut convivial et vivant, d'accueillir désormais les usagers de manière plus agréable.

Initiative populaire cantonale pour un pilotage démocratique de l'Aéroport de Genève

Dans les dernières éditions, je vous ai parlé de nos soucis concernant les ambitions inquiétantes de développement de notre aéroport, des problèmes de bruit ainsi que la quasi impossibilité de construire des logements sur notre commune.

Un groupe de personnes engagées pour un développement plus respectueux à l'environnement et afin que l'Aéroport de Genève reste un établissement de droit public, ont formé un comité d'initiative et lancé une initiative populaire cantonale. Si vous êtes de nationalité suisse et que vous habitez dans le canton, les membres de l'Exécutif vous encouragent vivement à signer cette initiative. Pour ce faire, vous trouvez des exemplaires à la Mairie ou à l'épicerie au chemin de la Pralay. Le dernier délai est le 10 décembre 2016. Je vous encourage à faire valoir vos droits démocratiques au service de notre commune.

FINANCES COMMUNALES

Le budget 2017 a été accepté par le Conseil municipal dans sa séance du 8 novembre 2016 :

- avec des charges de CHF 11'607'406.-
- des revenus de CHF 11'745'775.-
- soit un excédent de revenus de CHF 138'369.-.

82% des revenus inscrits au budget proviennent des recettes fiscales (prévisions) et le reste, soit CHF 2.1 millions, des autres revenus.

Le plan des investissements pour 2017 présente un montant de CHF 3.5 millions.

Les investissements sont couverts par les fonds propres de la commune et leur financement est totalement assuré par les liquidités disponibles.

Wolfgang Honegger | **Maire**

LE TEMPLE DE GENTHOD

ANCIEN TEMPLE DE GENTHOD RESTAURÉ EN 1819

La paroisse protestante des 5 communes, à laquelle est rattaché le temple de Genthod, réunit les communes de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy. Cette paroisse reçoit ses fidèles dans trois lieux de culte, la Chapelle des Crêts au Grand-Saconnex, la Chapelle des Cornillons à Chambésy et bien sûr le Temple de Genthod.

L'histoire de ce dernier remonte à de nombreuses années. A son origine, selon les écrits du début du 15ème siècle, seule une modeste chapelle, en fort mauvais état, se tient au centre du village, édifiée en église en 1649. Le cimetière, quant à lui, s'étend autour du temple jusqu'en 1858, puis un terrain est dévolu pour devenir le cimetière actuel grâce à une donation de Mme Pictet-de-la-Rive. Et ce n'est qu'après l'inhumation d'août 1764 de Mme de la Maisonneuve, qui fut la dernière inhumation à avoir lieu dans l'église, que le Gouvernement ordonne par arrêté de ne plus enterrer aucun corps dans les églises de campagne.

Sur un plan religieux, l'année 1536 a marqué l'adoption de la Réforme à Genève. En raison de la pénurie de pasteurs, des prédicateurs sont envoyés dans la plupart des villages et rentrent en ville après leur sermon. La communauté de Genthod, quant à elle, relève de l'église paroissiale de Moëns, près de Ferney. Les Bernois ayant occupé le pays de Gex y établissent le culte réformé. C'est à compter de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 que le temple de Moëns est fermé et que le service du culte de Genthod est fait par le même pasteur que celui de Plainpalais, fonction occupée consécutivement par plus d'une trentaine de personnes. Ce n'est que vers 1817 que la cure de Genthod est séparée de la paroisse de Plainpalais. Et c'est à la suite de la démission du pasteur Mouchon, que la Société économique – en charge de toutes les affaires ecclésiastiques et scolaires - rachète la propriété en 1837 pour en faire le logement du pasteur.

Pendant deux siècles, la bâtisse a gardé le même aspect. Ce n'est en effet qu'en deuxième partie du dix-neuvième siècle qu'une rénovation importante est envisagée. Si nous avons connu tout récemment à Genthod deux concours d'architecture - pour le centre communal en 2008 et pour le futur centre de voirie et pompiers en 2015 - ceux-ci ne furent pas les premiers à Genthod. Et c'est également par un concours qu'ont été menés ces travaux.

Le concours est ouvert le 21 février 1867. La construction dure de 1867 à 1869. Pendant ce temps, le culte est célébré dans une vaste orangerie du domaine de M. Théodore de Saussure, propriétaire à cette époque du Grand Saugy.

L'inauguration a lieu le dimanche 25 avril 1869, amenant les paroissiens de tout le village, qui se pressent pour découvrir leur nouveau temple. Ce jour-là, c'est environ 900 personnes qui sont réunies à l'intérieur du nouvel édifice, toutes délégations comprises, les députations du Conseil d'Etat, du Consistoire et de la Vénérable Compagnie, du pasteur, du maire et de la municipalité de Genthod, des maires et des communes voisines ainsi que de quelques anciens ecclésiastiques.

Les années qui suivent sont témoins de nombreux changements tant dans la forme que dans le fond, notamment la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1907. Mais l'aspect extérieur du temple n'évolue pratiquement pas. Seul le chemin passant devant l'église, devenu dangereux par l'augmentation du nombre d'automobiles, aura droit à une rectification en 1928.

Par la suite, c'est à l'intérieur uniquement que des modifications sont apportées au temple. Les premières orgues ont été installées en 1915. En 1926, la décoration intérieure, jugée trop chargée, est simplifiée. Et finalement, en 1970, une quarantaine de paroissiens de bonne volonté s'attèlent à rafraîchir l'intérieur, en le libérant de ses galeries vermoulues et d'ornements amoncelés par le temps, lui conférant ainsi une sobriété de style appropriée. Quinze ans plus tard, c'est le clocher qui est à son tour rénové.

Son style, tel que nous le connaissons actuellement, se veut « gothique primaire du XIIIème siècle », à l'instar d'autres bâtiments religieux de cette époque. L'abside polygonale sert d'appui à la sacristie, la couverture est en ardoise de deux tons, disposées en dessins variés et le faîte décoré de crêtes en zinc estampé. Le plafond, en bois, est divisé en panneaux.

Le temple peut accueillir 330 personnes dans le bas et 100 sur les galeries.

Aujourd'hui, le désir de conserver et d'entretenir ce magnifique bâtiment faisant partie du patrimoine est l'une des volontés de la Commune.

Des bacs à fleurs ont tout récemment été installés sur les murs des deux côtés du parvis, qui donnent ainsi des couleurs à l'ensemble. Il a également été procédé à la taille de la haie et à l'élagage des tilleuls dans le parking, ce qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années. De plus, les deux érables sis sur le parvis ont été abattus, car ils étaient secs et représentaient un danger. A présent, plus rien n'empêche la lumière de parvenir sur la façade du temple et de la mettre ainsi en valeur à toute heure du jour.

D'autres travaux sont prévus dans les mois à venir, grâce notamment à l'approbation du Conseil municipal selon la procédure. La pierre des façades pourra ainsi être restaurée, car elle s'est vue toutes ces années fragilisée par la mousse et l'humidité.

Ce temple, monument incontournable de l'histoire de la commune, va continuer de dominer et protéger l'ensemble du village, tout en rythmant les journées au son de ses cloches, pour le plus grand bonheur de tous ses habitants.

Sonia Lardi Debieux

La plupart des informations de cet article proviennent de l'ouvrage « histoire de Genthod et de son territoire », édité en 1988.

FASE

LE LOCAL DE LA FASE DE LA VIGNE BLANCHE À BELLEVUE accueille les jeunes de 12 à 17 ans. A l'heure où un grand nombre d'entre eux atteignent leurs 18 ans, l'équipe d'animation se demande comment les aider à prendre leur envol en préservant le lien de confiance qui permettra de leur apporter l'assistance parfois nécessaire par la suite.

Les communes de Bellevue et Genthod accomplissent un rituel de passage à la majorité en invitant les jeunes concernés à différentes festivités. En parallèle et de façon plus formelle, les magistrats se présentent aux jeunes, expliquent le fonctionnement des communes et informent les jeunes majeurs de leurs droits et devoirs. Les animateurs souhaitent également fêter l'événement avec eux et leur expliquer de quelle façon ils pourront continuer à les soutenir. Des démarches d'aide à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes sont d'ailleurs en cours ou déjà effectuées.

La plupart des jeunes concernés par ce passage à la majorité fréquentent le local de la Vigne Blanche depuis leur entrée dans l'adolescence et n'ont certes pas l'envie de céder la place aux suivants. Pourtant, nous discutons de cela avec eux depuis quelques temps maintenant. Sans en être tout à fait conscients, c'est progressivement et d'eux-mêmes qu'ils trouveront de nouveaux centres d'intérêt. Effectivement, à 18 ans, les choses changent. Les démarches d'adultes auxquelles ils seront confrontés s'accélèrent, les requis estudiantins ou professionnels aussi, sans compter la palette entière de droits qui s'ouvre à eux, agrandissant ainsi les possibilités d'exploration de ce que la vie a à leur offrir. Cela peut faire peur aux jeunes qui croient souvent à juste titre que les parents, les professeurs, les adultes et la société en général attendent quelque chose d'eux. Tantôt démunis face à cela, tantôt déterminés, les jeunes ont besoin que les adultes leur rappellent qu'ils ont encore un rôle éducatif ou en tout cas d'accompagnement à tenir avec eux. Ainsi, les équipes de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, dont celles du travail social hors murs (TSHM), restent présentes sur le terrain pour l'aide à la jeunesse jusqu'à ses 25 ans.

SUR LA COMMUNE DE GENTHOD, l'été a été prolifique pour la jeunesse en terme d'opportunités professionnelles. Lors des Promotions, de la fête Nationale et de la Fête de la musique, la Commune a proposé à plusieurs jeunes de 16 à 18 ans des «petits jobs». Sous contrat avec la FASe (fondation pour l'animation socioculturelle) et au service de la Commune qui les rémunère, les jeunes travaillent encadrés par les TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Murs). Le «petit job» est un des outils qu'utilisent les TSHM pour soutenir la jeunesse sur le chemin de l'insertion socioprofessionnelle. Sur un plan plus concret, les jeunes ont été engagés lors des fêtes pour de la mise en place et du rangement avant et après les manifestations et pour garder les lieux propres pendant l'évènement, tout en faisant le tri des déchets collectés. Ils ont également eu l'occasion de faire le service aux tables et ainsi de s'essayer au contact à la clientèle.
La demande des jeunes de telles opportunités est constante. Non contents de pouvoir bénéficier du salaire que tout travail mérite, ces derniers sont ravis de pouvoir étoffer leur curriculum vitae de vraies expériences professionnelles.
Par ailleurs, la Commune de Genthod offre régulièrement à la jeunesse la possibilité de tenir des stands de pâtisseries lors des mêmes manifestations. Ainsi, toujours encadrés par les TSHM de la FASe, ils bénéficient à nouveau des enseignements tirés de l'organisation de ces ventes et de leur mise en œuvre.
Travaillant sur un grand nombre de communes genevoises, les TSHM de la FASe ont pour rôle de soutenir la jeunesse dans ses démarches visant au passage, étape par étape, vers l'âge adulte. Pour ce faire, différentes actions allant de l'animation à l'insertion socioprofessionnelles sont mises en place.

CENTRE DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS AUTISTES

Autisme Genève est une association de parents, dont les objectifs sont de défendre les droits des personnes autistes et de leurs familles et de promouvoir les bonnes pratiques en autisme. Cette association élabore également des projets, parmi lesquels le centre de loisirs pour adolescents autistes.
Créé en 2008 à la demande de parents de l'association, le centre de loisirs a pour but de décharger les parents durant quelques heures, le temps par exemple de faire des courses, d'aller chez le coiffeur, ou de faire des activités avec leurs autres enfants. En même temps il offre aux jeunes autistes un lieu autre que la maison ou l'institution, avec des activités de loisirs adaptées à leurs compétences et des personnes bénévoles à leur entière disposition pour « jouer » durant une matinée ou un après-midi.
Après avoir été consacré durant 7 ans à des jeunes enfants, le centre s'est réorganisé, suite à un sondage, pour accueillir des adolescents de 12 à 18 ans, les loisirs étant très peu développés pour cette tranche d'âge. Les activités ont lieu dans la la «salle des sociétés» et la salle de gym, mises à disposition gracieusement par la Commune de Genthod.
Les sessions ont lieu un samedi par mois de 11 h à 15 h et

6 adolescents y participent, accompagnés par des bénévoles (1 ou 2 par jeune). L'accompagnement est individualisé selon les intérêts des adolescents : préparation du repas, activités créatrices, gymnastique, promenades, sorties très appréciées au tea-room «C'est ici l'endroit où...».
Une référente spécialisée supervise les activités sur place et un professeur de gymnastique anime des activités sportives adaptées aux compétences des jeunes.
Il est prévu d'accueillir 2 autres adolescents dès octobre 2016, ce qui amènera le groupe à 8 participants.
Le Centre de loisirs pour adolescents autistes est unique. Il n'y a pas d'autre organisme de loisirs accueillant spécifiquement les jeunes autistes dans le canton de Genève.

autisme
GENÈVE

LE TRI DES DÉCHETS

En 2015, chaque Gentousien a émis 255.8 kg de déchets urbains incinérés, ce qui nous situe au-dessus de la moyenne annuelle cantonale qui est de 226.4 kg/habitant et est en augmentation par rapport aux années précédentes.
Notre taux de recyclage est lui de 17.5%, le plus mauvais de tout le canton (45.4% en moyenne) ! Cela ne signifie pas pour autant que nous soyons de mauvais élèves peu soucieux de notre environnement. En effet, ce taux est fortement influencé par la typologie de notre commune, tout particulièrement par la présence proche de l'ESREC, fréquenté par de nombreux habitants et dont cette statistique ne tient pas compte. Bellevue, notre proche voisine, est d'ailleurs dans la même situation avec un taux de 25.5%.
Toutefois cet effort est insuffisant, le Plan de gestion des déchets du canton de Genève fixant comme objectif prioritaire de valoriser 50% des déchets urbains fin 2017, faute de quoi nous pourrions être soumis à l'introduction de la taxe au sac. Genève est en effet le dernier canton - avec le Valais romand - à ne pas appliquer la taxe poubelle, malgré la loi fédérale sur l'environnement qui prévoit ce mécanisme au nom du principe du pollueur-payeur. Les incidences négatives (dépôt sauvage, tourisme des déchets, etc.) d'un tel système ne doivent pas être sous-estimées.
Le Canton est convaincu que le tri constitue un acte citoyen qui peut être pratiqué sur une base volontaire, sans incitation financière.
L'analyse de la composition de nos poubelles démontre clairement que le principal potentiel d'amélioration réside dans le tri des déchets de cuisine, qui représentent à eux seuls un tiers de nos ordures.
Cet automne, 100'000 « p'tites poubelles vertes » pour le tri des déchets de cuisine ont été distribuées par le Canton. Composées d'un bac aéré et de sacs compostables, elles simplifient la tâche des ménages, tout en améliorant la qualité finale du compost. Une seconde série de kits sera distribuée en 2017 afin de toucher davantage de foyers.
Afin de participer à cet effort, Genthod est en train d'étudier, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, l'implantation d'écopoints facilitant la collecte et le tri des déchets sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce mode de ramassage remplacera à terme les levées porte à porte. Parallèlement, une réflexion sur la meilleure méthode de collecter les déchets de cuisine est menée afin de pouvoir dès 2017 les récolter et valoriser. Composés principalement d'eau, ils brûlent très mal et c'est un non-sens de les incinérer. Ils seront donc transformés en biogaz et en compost au Pôle Bio prévu au Bois-de-Bay.

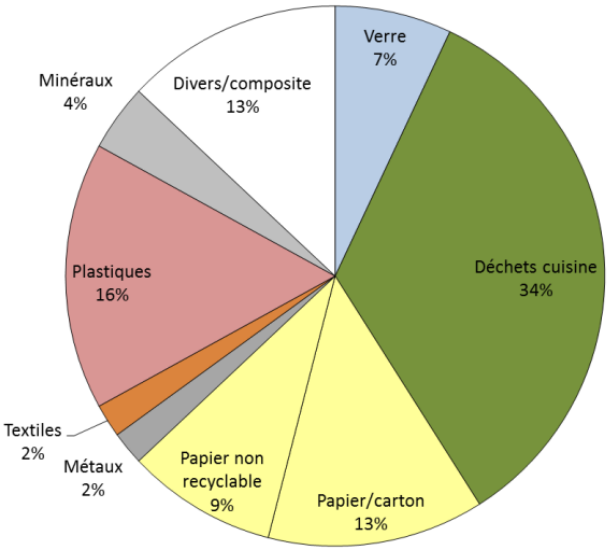

LES CANALISATIONS GENTOUSIENNES

Une part non négligeable de la fortune de la Commune est enterrée sous nos pieds. En effet, les collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées (réseau secondaire) représentent sur ces vingt dernières années un investissement de plus de 17 millions de francs.

Pour maintenir la qualité de ces installations discrètes (tant qu'elles fonctionnent), la Commune les entretient régulièrement pour un coût annuel moyen de CHF 50'000.-.

Il est à noter que, depuis le 1er janvier 2015, le financement des systèmes publics d'assainissement des eaux est majoritairement assuré par le Canton via un fonds intercommunal d'assainissement.

Chaque année, ce sont 436 gouffres et caniveaux qui sont curés et dont on retire 20 tonnes de déchets (feuilles, papiers, graviers, canettes, etc.) accumulés.

Les collecteurs du réseau secondaire sont entretenus sur plusieurs années, selon un concept d'exploitation du réseau d'assainissement établi par la Commune et validé par le Canton.

La Commune est divisée en trois secteurs :

- Valavran - route de Lausanne

Ce secteur avoisine la commune de Bellevue. Il comprend, pour l'essentiel, le réseau séparatif de la route de Collex et ses branches annexes, s'écoulant vers la station de pompage de Genthod pour les eaux usées, et en direction du Nant des Limites pour les eaux pluviales.

- Rennex - Hutins-Goulus

Ce secteur englobe le bassin versant du réseau séparatif de la route de Rennex et ses branches annexes jusqu'à la route de Malagny.

- Malagny - Genthod - Creux de Genthod

Ce secteur contient le réseau séparatif de la route de Malagny ainsi que les branches annexes. Il se poursuit sur la route de Rennex et récolte les eaux du village de Genthod. Les eaux pluviales aboutissent au Lac, alors que les eaux usées se poursuivent jusqu'au réseau primaire à la hauteur de la route du Saugy. Le collecteur d'eaux usées qui longe le lac pour rejoindre la station de pompage du Creux-de-Genthod, fait également partie de ce secteur.

Chaque année, un secteur est curé à l'aide d'un véhicule hydrocureur. Celui-ci permet de projeter de l'eau à haute pression (~100 bar) sur les parois du collecteur et d'en décoller les salissures. Certains dépôts ou infiltrations (calcaire, racines, etc.) nécessitent l'emploi de matériel adapté. Une inspection se fait ensuite à l'aide d'un robot composé d'une caméra à tête pivotante placé sur un chariot muni de roulettes. Lors de l'inspection, tous les branchements, défauts ou dégâts du collecteur sont filmés, relevés et photographiés.

Un deuxième secteur subit lui un contrôle visuel consistant à observer l'état structurel du collecteur depuis une chambre à l'aide de miroirs et d'estimer son degré de salissure. Ceci permet de déceler les dégâts majeurs et de relever les traces de mises en charge. Le contrôle visuel est effectué sur environ 50% des chambres de visite du secteur planifié.

Le troisième secteur n'est pas traité.

A ces contrôles s'ajoute l'examen de l'ensemble des exutoires d'eaux pluviales et des ouvrages spéciaux de la commune.

Un rapport détaillé de ces opérations permet de planifier ensuite les interventions ponctuelles de réparation, voire de reconstruction des ouvrages détériorés.

En 2015, les opérations suivantes ont été menées :

- Valavran - route de Lausanne

Le curage et l'inspection télévisuelle de ce secteur ont été réalisés sur environ 6'800 m et 10'290 kg de matériaux ont été extraits des canalisations.

- Rennex - Hutins-Goulus

Aucune prestation n'a été réalisée en 2015. Une campagne de contrôles visuels est prévue en 2016.

- Malagny - Genthod - Creux de Genthod

Des contrôles visuels ont été réalisés sur 95 regards du secteur.
Cette campagne d'entretien a permis de détecter 21 défauts majeurs, nécessitant une intervention à court terme (1 à 2 ans), 40 défauts moyens (intervention dans les 3 à 5 ans) et 87 défauts mineurs (délai d'intervention supérieur à 5 ans).

Canalisations obstruées par du calcaire

PORTRAIT DE STÉPHANE BARATELLI

Le Genthod-Info a posé quelques questions à **Stéphane Baratelli,** secrétaire à la Commune, en charge de l'organisation des spectacles, de certaines manifestations communales, de l'informatique et de la gestion des factures, pour ne décrire que ces activités principales.

Etes-vous originaire de Genthod ? Non, je suis originaire de Veyrier.

Avez-vous vécu à Genthod ? Non, jamais. Je n'ai vécu qu'à Veyrier durant ma jeunesse et à Carouge depuis l'âge de 20 ans.

Comptez-vous résider un jour dans la région ?
A priori, je ne pense pas. Je suis un Carougeois de cœur.

Avez-vous exercé une activité professionnelle dans les environs avant ? Non, mais je passais devant tous les jours lorsque j'allais travailler à Renens. Je n'avais jamais travaillé sur la rive droite du canton. A présent, je travaille à Genthod depuis plus de 7 ans.

Avez-vous été membre de clubs ou d'associations de la région ? Non, mais par mes activités sportives (tennis de table) il m'est arrivé de rencontrer des clubs adverses de la région, notamment Versoix.

Des membres de votre famille ont-ils un lien avec Genthod ? Mes parents ont célébré leur repas de mariage au restaurant du Creux-de-Genthod. Mon frère à vécu plusieurs années à Mies. Il y a des années, nous avons fêté plusieurs anniversaires des membres de la famille, dont mes 25 ans, au Petit-Saugy.

Qui est pour vous la personnalité la plus importante sur Genthod ? C'est moi ! (éclats de rire). Non, plus sérieusement, MM. Bonnet et De Saussure, les deux savants gentousiens des lumières.

A vos yeux, quel est le lieu le plus beau de la Commune ? La baie du Creux de Genthod. Je m'y arrête souvent pour pique-niquer à midi lorsqu'il fait beau.

Quel est votre moment de l'année préféré à Genthod ? Le mois de juin, qui est synonyme pour moi de Fête de la musique, un moment que j'apprécie particulièrement.

Si vous deviez nommer deux choses qui vous déplaisent à Genthod ? Le côté « enfant gâté » que certains habitants ont parfois, un sentiment que tout est dû et acquis, ils ne se rendent pas forcément compte de ce qui les entoure. Un certain conservatisme latent qui peut parfois régner sur la commune.

Si vous deviez nommer deux choses qui vous ravissent à Genthod ? La bonne ambiance de travail qui règne au bureau. Le charme de la commune et son côté apaisant.

Avez-vous un message à adresser à quelqu'un ou aux Gentousiens ? ... Peut-être une citation de Nietzsche que j'apprécie ? « La croyance que rien ne change provient soit d'une mauvaise vue, soit d'une mauvaise foi. La première se corrige, la seconde se combat. »

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS

Parmi les lauréats gentousiens ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en juin 2016, nous félicitons spécialement les élèves avec les meilleures notes dans les deux établissements suivants :

- Collège Sismondi :
Mlle Louise Grob

- Collège et Ecole de Commerce André-Chavanne :
Mlle Danae Rapp

MÉMENTO

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Dernière manifestation de l'année, le concert de Home Gospel aura lieu samedi 3 décembre 2016 au centre communal de Genthod à 20h. Ce concert est gratuit et ouvert à tous, la buvette sera à votre disposition dès 19h.

La saison 2017 démarera dès fin janvier par un concert inédit d'un duo américain en quatre mains au piano pour interprêter des morceaux de Boogie-Woogie et de piano Stride. Suivra un autre concert dans le cadre du festival Antigel, avec la venue du fameux Grant-Lee Philipps. Toutes les informations de réservations seront courant décembre sur le site internet de la commune et vous recevrez prochainement tout le programme annuel pour la saison 2017 dans votre boîte aux lettres.

FÊTE DE L'ESCALADE

Samedi 10 décembre 2016, un concours de costumes de l'Escalade pour les enfants de 4 à 17 ans aura lieu dès 17h à l'Espace Saladin. La fête se poursuivra par le traditionnel cortège de la cour du Château au Centre communal. La soupe sera offerte à la population ainsi que la marmite en chocolat. Ceux qui souhaitent défiler aux flambeaux se tiendront prêts, comme chaque année, à 18h00 dans la cour du Château. La fête se terminera par une soirée dansante.

DÉNEIGEMENT

Le service d'entretien effectuera, comme chaque année, le déneigement de la commune en tout temps, avec comme objectif prioritaire l'enlèvement de la neige sur les chemins piétonniers, sur les routes principales où circulent les bus, les routes secondaires, et en dernier les chemins privés. Afin de permettre une efficacité maximale des différentes entités qui assureront ce service, la population est priée de ne pas laisser de véhicule sur le bord des routes. Soucieux de l'environnement, le salage est réduit.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

L'école et les services parascolaires seront fermés du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017. Reprise lundi 9 janvier 2017.
Les services de l'administration communale seront fermés du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017. Réouverture le mardi 3 janvier 2017. Des permanences seront assurées en cas d'ensevelissement, de 10h à 12h :

- le mardi 27 décembre au 079 336 64 00
- le vendredi 30 décembre au 079 336 64 00

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Elle sera fermée durant les vacances scolaires du 26 décembre 2016 au 6 janvier 2017. La reprise est prévue pour le lundi 9 janvier. En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 3 décembre 2016, 14 janvier et 4 février 2017 de 9h à 12h. Toutes les informations concernant la bibliothèque sur www.genthod.ch/pratique/servicescommunaux/bibliothèque.

APÉRITIF DU NOUVEL AN

Pour fêter la nouvelle année, les Autorités se réjouissent de vous accueillir au Foyer du Centre communal, 4 chemin de la Pralay, autour d'un verre dimanche 1er janvier 2017 entre 18h et 20h.

SAPINS DE NOËL

La Mairie rappelle qu'après les fêtes les sapins doivent être déposés à l'espace de récupération des Chanâts (ESREC).

MÉDAILLES DE CHIENS

Les propriétaires ou détenteurs de chiens devront acquérir la marque de contrôle 2017 auprès de la mairie dès le mardi 3 janvier prochain. Les documents à présenter sont les suivants :

- attestation d'assurance RC 2017
- certificat de vaccination contre la rage
- feuille ou carte d'enregistrement de la puce électronique ou du tatouage (ANIS - AMICUS, pour les nouveaux chiens)
- attestation des éventuels cours suivis (cours de sensibilisation pour le nouveau propriétaire de chien et formation pratique de l'animal).

EPICERIE

Rappel : l'agence postale est ouverte comme l'épicerie les samedis jusqu'à 17h30.

CFF 2017

De nombreux changements d'horaires sur notre ligne CFF auront lieu durant l'année 2017. Des informations détaillées sont à votre disposition dans la rubrique actualités du site internet de la Commune.

Rédaction | Secrétariat de la Mairie
Tous droits de reproduction réservés | © Mairie de Genthod 2016